COMMUNE DE SUZE-LA-ROUSSE (Drôme)

DÉCISION DU MAIRE n° 04-2022

Objet : MARCHE DE TRAVAUX
AMÉNAGEMENT DU JARDIN DES VIGNES

Le Maire de la commune de Suze la Rousse,

VU l'alinéa L2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
VU les articles 26 et 28 du code des marchés publics, concernant les marchés à procédure adaptée,
VU la délibération n°2 du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour la durée de son mandat de prendre les décisions en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,
VU la délibération du 28 juin 2022 validant le projet d'aménagement du Jardin des Vignes,
Vu l'avis d'appel public à concurrence publié le 24 août 2022,
Vu l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre en date du 29 septembre 2022,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :
D'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement du Jardin des Vignes à l'entreprise suivante :

Lot	Entreprise	Montant du marché H.T.
Unique	Cheval Paysage	137 815,35 €

ARTICLE 2 :
La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.

Fait à Suze la Rousse le 3 octobre 2022

Le Maire,
Hervé MEDINA

MAIRIE DE SUZE LA ROUSSE 26790 (DRÔME)

Publiée sur le site internet de la commune le 4 octobre 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AR-026-212603450-20221003-DECISION042